

INFO FAVIA 2019

NO 1

Rappel : augmentation des possibilités de rachat

Dans le but de permettre aux assurés d'effectuer les rachats maximums, de nouvelles tabelles de rachats ont été introduites dès le 1^{er} novembre 2018 dans les annexes II de chaque plan de prévoyance. Notre Info Favia 2018 No 3 vous en informait.

Votre fiche individuelle au 1^{er} janvier 2019 tient compte de ce changement. La plupart des assurés constateront une augmentation sensible du montant figurant sous le libellé « Rachat maximum possible (sous réserve des dispositions légales) », traduisant concrètement l'impact des changements de la fin d'année passée.

Un rachat peut être réalisé toute l'année, non uniquement en fin d'année. Il vous permet d'améliorer votre prévoyance-retraite, tout en vous faisant bénéficier d'avantages fiscaux (le rachat est déductible du revenu imposable en Suisse).

En cas d'intérêt ou pour tout renseignement, l'adresse favia@actuaireassocies.ch est à votre disposition.

Evolution des marchés financiers en 2018

Contrairement à 2017, l'année 2018, marquée par le retour de fluctuations d'ampleur sur les marchés, s'est avérée exceptionnellement difficile pour les investisseurs – des risques auxquels notre « Info Favia » d'il y a une année rendait attentif. Ainsi, 2018 a enregistré en particulier la première baisse significative des marchés financiers depuis la grande crise de 2007-2008.

Sur le plan macroéconomique, la croissance de l'économie mondiale a été « tirée » durant le premier semestre par les Etats-Unis et à un degré moindre par la Chine. La dégradation d'une part des paramètres politiques, d'autre part des facteurs de croissance économiques a sensiblement affaibli la conjoncture économique globale durant le deuxième semestre.

Pour les investisseurs, 2018 aura été caractérisée par les résultats négatifs de presque toutes les classes d'actifs et la forte hausse de leur corrélation. Ainsi il n'existait guère de secteur où « se mettre à l'abri » : - 8.6% pour les actions suisses, -7.6% pour les actions de marchés développés, -13.6% pour les actions des marchés émergents, -1.5% pour les obligations en devises (couvertes du risque de change), -5.3% pour l'immobilier suisse indirect, -6.4% pour l'immobilier international indirect. Seules les obligations en CHF ont dégagé un résultat à peine positif (+0.1%) alors que les taux d'intérêts négatifs décidés par la BNS (-0.75%) continuaient à préteriter les placements dans les liquidités en CHF.

Dans ces circonstances, il n'est guère étonnant que les résultats des institutions de prévoyance suisses s'avèrent négatifs – et que Favia ne fasse hélas pas exception.

Perspectives

Le cycle actuel de croissance de l'économie mondiale, en cours depuis 2009, est dans l'absolu le plus long de l'histoire récente et des signes d'essoufflement et de ralentissement se manifestent désormais. De plus, les politiques monétaires des banques centrales vont s'avérer en 2019 de moins en moins accommodantes. Si cette période de fin de cycle ne devrait pas nécessairement déboucher sur une récession prochaine, en 2019, les risques de retournement conjoncturel dès 2020 sont réels. En bref, l'environnement économique est désormais plus pesant, des mouvements de forte amplitude des marchés financiers sont à prévoir et la volatilité devrait être prononcée durant les prochaines années.

Dans ce contexte plus aléatoire, il importe plus que jamais de maintenir une allocation diversifiée des placements, de procéder à une gestion serrée des risques et de suivre et contrôler au plus près les modalités de gestion et les résultats des gérants externes.

Situation de Favia à fin 2018

La performance réalisée par Favia en 2018 est de -5.88%. Une remontée prononcée des marchés dans le courant du mois de janvier 2019 résulte quant à elle en une performance de +3.3% à la date de rédaction de cette lettre (21 janvier 2019).

Le résultat enregistré en 2018 met ainsi un terme à une série de performances fort réjouissantes depuis 2014 : +6.8% en 2014, +0.1% en 2015, +3.6% en 2016 et +9.4% en 2017. Le degré de couverture de la Fondation en est bien évidemment affecté : alors qu'il atteignant 108.1% à fin 2017, il s'établit à fin 2018 à un niveau légèrement au-dessus de 100%.

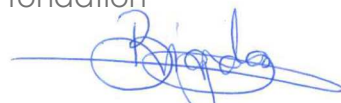
Dans ces circonstances, après utilisation de l'essentiel des réserves de fluctuation des placements constituées lors des années précédentes, la capacité de Favia à prendre des risques de placements est plus limitée. Nécessité faisant loi, elle est ainsi tenue à la prudence en ce qui concerne la rémunération des comptes d'épargne des assurés : un intérêt de 1% les rémunérera en 2018, conforme au taux « LPP », alors que les capitaux des assurés qui quitteront Favia en 2019 ne seront pas rémunérés.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez et vous prions de croire, chers(chères) Assuré(e)s, à nos salutations distinguées.

Le Conseil de fondation



Me Pietro Sansonetti



Jessica Brignolo

Février 2019

e-mail : favia@actuaireassocies.ch

Internet : www.favia.ch